



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2025

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	19
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
17 mars 2025	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
27/03/2025	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>25 MARS 2025</b>	
et publication du <b>25 MARS 2025</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h38), Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h15) et Lucie ROCH.

**Absents avec pouvoir :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

**Secrétaire de séance :** Patrick DUCROS

**OBJET : 2025-017 : Travaux Eclairage Public : mats autonomes parking salle des Vignes (OP29150)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public : mats autonomes parking salle des Vignes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20250324-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025  
Publication : 25/03/2025

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Mats autonomes parking salle des Vignes	12 777 €	81.0 %	10 349 €
TOTAL	12 777 €		10 349 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux : mats autonomes parking salle des Vignes dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **D'amortir** ce fonds de concours en 5 années.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 2041582 de l'opération 101 de la section d'investissement du budget général.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A PERREUX, le 24 mars 2025

Le secrétaire de séance

Patrick DUCROS